

Vie municipale

SITE INTERNET

Vous le savez, notre nouveau site internet est opérationnel depuis le début de l'année. Vous retrouverez à l'adresse www.mallievre.fr toutes les informations communiquées dans « Le Pavé ».

Nous étudions également la mise en ligne d'un agenda culturel mutualisé entre les communes du pôle de proximité Mallièvre, Treize-Vents, Saint Malo, Saint Laurent.

Vous pouvez également vous abonner à l'édition numérique du Pavé et consulter les compte-rendus des conseils municipaux.



PLU—AVAP : RÉUNION PUBLIQUE LE 23 FÉVRIER



Une réunion publique de présentation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) animée par l'Atelier Urbanova, Eric Enon, et Gilles Maurel se tiendra le 23 février 2015 à 20h, à la salle de la Cité.

Seront notamment présentés les projets de zonage et de règlement. Venez nombreux !

VOIRIE : SACRÉ-COEUR

L'essai de sécurisation de la RD 11 n'ayant pas été concluant, nous envisageons, en concertation avec l'Agence Routière Départementale de Pouzauges, un autre dispositif... Merci d'avance de votre patience.

DICRIM

Le document d'information sur les risques majeurs de la commune vous a été transmis avec le bulletin municipal. Si vous souhaitez être averti personnellement par téléphone (fixe ou mobile) en cas d'alerte, vous pouvez nous retourner le coupon situé en fin de document.

OUVERTURE D'UNE MAM (MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES) EN SEPTEMBRE

Suite à l'article paru dans Ouest France en octobre dernier et en collaboration avec la mairie de Mallièvre, nous sommes trois professionnelles de la petite enfance investies sur le projet MAM de la commune.

En effet, en accord avec la municipalité, ce projet a pour but de dynamiser le centre bourg en réhabilitant les locaux de l'ancienne école afin de créer un pôle petite enfance. Celui-ci va permettre d'accueillir des enfants âgés de 0 à 6 ans dans un cadre sécurisé et ludique. Cette MAM sera un lieu de socialisation qui respecte le rythme et les besoins de chaque enfant en favorisant la collectivité.

Aurélie, Hélène et Françoise

Agenda communal

22 MARS / 29 MARS

ELECTIONS DEPARTEMENTALES

Ancienne école, de 8h à 18h

12 FÉVRIER / 12 MARS

PERMANENCE ARCHITECTE CONSEIL

De 9 h à 12 h en mairie (sur rendez-vous)